



QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?



Les consignes incendie pour ne pas se mettre en danger.

SI LE FEU SE DÉCLARE À VOTRE DOMICILE ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE



N'empruntez pas l'ascenseur pour sortir du bâtiment.



Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble.



Évacuez votre appartement.



Fermez la porte derrière vous sans la verrouiller.



Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.



Appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable) et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher avant de le faire.

SI LE FEU EST À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE APPARTEMENT

N'empruntez pas l'escalier en cas de présence de fumée.



Calfeutrez-vous alors dans votre domicile.



Renforcer l'étanchéité de la porte d'entrée avec des linges humides ainsi qu'en l'humidifiant sur toute sa surface.

